


SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Identificateur GHS du produit Code du Produit Nom Chimique Nom commercial N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	SLM-OD Fountain Solution SLM-OD Fountain Solution OD Mélange SLM-OD Fountain Solution Mélange Mélange Non disponible
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation(s) identifiée Utilisations déconseillées	 Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage. Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
1.3	Information sur le fournisseur Identification de la société Adresse Téléphone Email (personne compétente)	Mitsubishi Imaging (MPM), Inc. 555 Theodore Fremd Avenue, Rye, NY 10580 USA (914) 925-3200
1.4	Numéro d'appel d'urgence – ChemTrec (24/24 Heures, 7/7Jours) Tél. d'urgence (800) 424-9300 (É-U/Canada), +01 (703) 527-3887 (Ailleurs)	

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC) - (3.3/2) Irritant pour les yeux.	
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE –Non-dangereux selon des règlements la EC 67/548/EEC or 1999/45/EC.	
2.2	Éléments d'étiquetage	
2.2.1	Éléments d'étiquetage <i>Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)</i> Identificateur SGH du produit (UE)	
	Pictogramme(s) de danger	
	Mention(s) d'avertissement	Attention
	Mention(s) de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
	Mention(s) de mise en garde	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2.2.2	Éléments d'étiquetage Symbole de Danger Phrases de Risque Conseils de Prudence	Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE Aucun. Aucun. Aucun.
2.3	Autres dangers	Non-dangereux selon des règlements l'OSHA. SIMD: Santé-0, Inflammabilité - 0 Réactivité – 0 Classification SIMDUT (Canada): Non-Côntrolé. Classification SGH (Canada): Irritant (Yeux). H320 : Provoquer l'irritation aux yeux.
		
2.4	Autres informations Effets Potentiels sur la Santé Inhalation Contact avec les yeux Contact avec la Peau Ingestion	 Peut provoquer irritation légère. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer irritation légère. Provoque une attaque et des lésions des voies gastro-intestinales.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Classification CE No. 1272/2008/EC**

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
Dihydrognoorthophosphate de sodium	0,5-1,5	7558-80-7	231-449-2	NR	 Attention, 3.3/2, H319

Classification CE No. 67/548/EEC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Dihydrognoorthophosphate de sodium	0,5-1,5	7558-80-7	231-449-2	NR	Aucun Aucun

3.3 Informations Supplémentaire

- Pour le texte complet de H/P expressions voir la section 16. Pour le texte complet des mentions de risque voir la Section 16. Ingrédients non-dangereux ne sont pas répertoriés et font le reliquat du produit.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Ingestion	Urgence Médicale!! Ne pas faire vomir. Alerter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu: Provoque l'irritation aux yeux.
Effets retardés et chroniques: Aucun.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Toute exposition par voie quelconque doit être traitée symptomatiquement par le personnel médical..

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Ininflammable.

Moyens d'extinction à Proscrire Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts
Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**6.4 Référence à d'autres sections**

Consulter Aussi les Sections 7, 8, 13.

6.5 Autres informations

Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter/tenir à l'écart de: Acides Fortes, Oxydantes.
- Température de Stockage Températures ambiantes.
- Temps limite de Stockage Non disponible
- Matières incompatibles Oxydantes Fortes, Acides Fortes. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Dihydrogenoorthophosphate de sodium	7558-80-7	NE	NE	NE	NE	Aucun
		NE	NE	NE	NE	

8.1.2 Valeur limite biologique

Non Disponible pour le produit.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non Disponible pour le produit.

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Garantir une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation, afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs.

8.2.2 Équipement personnel de protection



Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.



Protection de la peau (Protection de main/ Autre)

Gants en plastique ou en caoutchouc synthétique. Porter un tablier résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable.

Risques Thermiques

Aucun.

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement

Une ventilation adéquate doit être utilisée. Garantir une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation, afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Aspect	Liquide opaque.	Couleur	Rose
Odeur	Légère.	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	212°F, 100°C
Point d'éclair (°C)	Not Flammable	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	5,3±0,1
Taux d'évaporation	<1	Pression de Vapeur (mm Hg)	17 mm Hg @ 20°C
Densité de Vapeur (Air=1)	>1	Masse volumique (g/ml)	1,130±0,030
Solubilité (Eau)	Miscible	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	Non disponible
9.2 Autres informations	CVO=0,0% selon la méthode d'EPA 24 (Etats-Unis).		

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Aucune
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir violemment en contact avec l'acides fortes et/ou oxydantes.
10.4 Conditions à éviter	Extrêmes de Température
10.5 Matières incompatibles	Oxydantes fortes, acides fortes.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Oxydes des phosphores.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE.	N° CAS	DL ₅₀ (Oral, Rat)	CL ₅₀ (Inhalation, Rat)
Dihydrogenoorthophosphate de sodium	7558-80-7	8290 mg / kg	NE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
11.1.2 Mélanges	
Toxicité aiguë	Non Disponible
Irritation	Peut provoquer l'irritation aux yeux.
Corrosivité	Aucun.
Sensibilisation	Aucun.
Toxicité par administration répétée	Aucun,
cancérogénicité	Peu probable.
Mutagénicité	Peu probable.
Toxicité pour la reproduction	Peu probable.
11.2 Autres informations	Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Pas de données.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Pas de données.

12.6 Autres effets nocifs Pas de données.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération; Éviter le rejet dans l'environnement. Décontaminer les récipients vides avant recyclage.
- 13.2 Autres informations** Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (a)(c)

numéro ONU,	Aucune.
Dénomination de La Matière	Non-Dangereux pour les transports
Classe(s) de danger pour le transport	Aucune.
D'Emballage	Aucune.
Étiquette(s) de danger	Aucune.
Dangers pour l'environnement	Aucune.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.

Transport maritime (IMDG) (a)(c)

numéro ONU,	Aucune.
Dénomination de La Matière	Non-Dangereux pour les transports
Classe(s) de danger pour le transport	Aucune.
D'Emballage	Aucune.
Polluant Marin	Aucune.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.

Transports terrestres (Dans les U-E) (b) (c)

numéro ONU,	Aucune.
Dénomination de La Matière	Non-Dangereux pour les transports
Classe(s) de danger pour le transport	Aucune.
D'Emballage	Aucune.
Étiquette(s) de danger	Aucune.
Dangers pour l'environnement	Aucune.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.

Transports aérien (OACI/IATA) (a)(c)

numéro ONU,	Aucune.
Dénomination de La Matière	Non-Dangereux pour les transports
Classe(s) de danger pour le transport	Aucune.
D'Emballage	Aucune.
Dangers pour l'environnement	Aucune.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.

(a)– Consulter le fournisseur des transports.

(b)- ORM-D peut être applicable dans les États-Unis pour les tailles de paquet de moins de 30 kg.

(c)– Consulter le réglés pertinent pour les dispositions spéciale.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements d'UE

Autorisations et/ou restrictions à l'utilisation	Consulter le fournisseur.
L'Union européenne (EINECS / ELINCS)	Aucune
WGK No.	1

15.1.2 Règlements nationaux États-Unis

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)	Tous les produits chimiques listés
SARA 311/312 - Catégories de Dangers.	Aucun.
SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.	Listé – Aucun.
SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé – Aucun.
CERCLA (Loi relative au Contrôle des	Listé – Aucun.

Substances Toxiques)	
CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé – Aucun.
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé – Aucun.
Droit de L'état à Connaître Les Listes	Listé – NJ, PA (Sodium Dihydrogenorthophosphate)
Proposition 65 (Californie)	Listé – Aucun.

Canada

Classification de SIMDUT	Non-Contrôlé.
Canada (DSL / NDSL)	Listé - Liste des substances domestiques
Liste de divulgation des ingrédients	Listé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Irritant pour les yeux.**SECTION 16: AUTRES DONNÉES**

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non-disponible, Non-applicable
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances	NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
ANSI	American National Standards Institute	ND	Non-détermine
atm	atmosphère (pressure unit)	NFPA	National Fire Prevention Association
BOD	demande biologique oxygéné	NTP	National Toxicology Program
CAS	Chemical Abstracts Service	OC	Tasse ouvert
CC	Tasse fermée	OSHA	Occupational Safety and Health Administration
CDTA	Chemical Drug and Trafficking Act	Part	partition
COC	Tasse ouvert (méthode de Cleveland)	PEL	limites d'exposition admissible
COD	demande chimique oxygéné	ppb	Parties par milliard
coeff.	coefficient / factuer	PPE	équipement de protection personnelle
CFR	Code of Federal Regulations	ppm	Parties par million
CPR	réanimation cardio-respiratoire	psi	livres par pouce carré
DEA	Drug Enforcement Agency	RCRA	Resource Conservation and Recovery Act
DOT	Department of Transportation	RQ	Quantité rapportable
DSCL	Dangerous Substances Classification and Labeling	RTK	Droit de Savoir
EEC	Communauté économique européenne	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FDA	Food and Drug Administration	STEL/VLE	Limite d'exposition (15 min)
HMIS/	Système d'Informations aux Matériaux Dangereux	SUSDP	Standard for the Uniform Scheduling of Drugs and Poisons (Australia)
SIMD		TCC	Tasse fermée de Tagliabue
IARC/	Centre Internationale pour recherche du cancer	TDG	Transports des matériaux dangereux
CIRC		TPQ	Quantité opérationnelle seuil
IDLH/	danger immédiat pour la vie ou la santé	TQ	Quantité seuil
DIVS		TSCA	Toxic Substances Control Act
kg	kilogramme	TWA	moyenne de temps pondérée
L	litre	UEL	limité explosive supérieure
LC ₅₀	Concentration Létale	WES	Workplace Exposure Standard (New Zealand)
CL ₅₀		WHMIS/	Système d'information sur les matières dangereuses
DL ₅₀	Dose Létale	SIMDUT	utilisées au travail (le Canada)
LD ₅₀			
LEL	limité explosive inférieure		
LTEL/VME	limite d'exposition à long terme (8 heures) / valeur moyenne d'exposition		
mg	milligramme		
mL	millilitre		

Références: RTECS, CAS, EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicological Emergencies*, Informations de fournisseur

Phrases de Risque et Conseils de Prudence

Aucun.

Mention(s) de danger et Mention(s) de mise en garde

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H320: Provoquer l'irritation des yeux.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils en matière de formation : Aucun

Autres informations: Aucun

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.